



Le président sud-soudanais Salva Kiir Mayardit promulgue, le 21 septembre 2026 à Juba, l'amendement à la loi électorale encadrant les élections générales prévues en décembre 2026.
Photo : Présidence du Soudan du Sud / Facebook

Soudan du Sud : le partage du pouvoir vole en éclats

À trois mois des élections, Salva Kiir a dissous le gouvernement de transition et écarté les vice-présidents issus de l'accord de paix.

Par A. F

Tout bascule le 22 septembre. À trois mois du scrutin présidentiel annoncé pour le 22 décembre, le président Salva Kiir dissout le gouvernement de transition du Soudan du Sud et met fin aux fonctions des vice-présidents et des ministres. La décision touche directement l'architecture politique mise en place après l'accord de paix de 2018.

Celui-ci avait instauré un système de partage du pouvoir entre les principales forces politiques afin de sortir le pays de la guerre civile.

Salva Kiir, lui, demeure président pendant la période électorale et jusqu'à l'entrée en fonction du prochain chef de l'État élu.

La loi électorale modifiée

La dissolution intervient dans la foulée d'une modification importante de la législation électorale.

Les nouvelles dispositions permettent notamment au pays d'avancer vers les élections sans attendre l'achèvement d'une Constitution permanente et d'un recensement national, deux étapes qui figuraient dans le processus de transition.

Le calendrier est d'autant plus sensible que plusieurs engagements prévus par l'accord de paix restent inachevés, notamment l'unification des différentes forces armées.

Le scrutin du 22 décembre doit pour tant constituer une étape historique :

le Soudan du Sud, devenu indépendant en 2011, doit organiser ses premières élections nationales.

Que reste-t-il du partage du pouvoir ?

Pour comprendre la portée de la dissolution, il faut revenir à l'accord de 2018.

Après plusieurs années de guerre civile, le texte avait organisé un compromis entre Salva Kiir et ses adversaires. Plusieurs vice-présidences avaient été créées afin d'intégrer les différentes composantes politiques au sommet de l'État.

Riek Machar, principal rival historique de Kiir, avait ainsi retrouvé le poste de premier vice-président.

Ce dispositif devait rester provisoire et conduire progressivement à l'unification des forces armées, à l'élaboration d'une Constitution permanente puis à des élections.

Huit ans plus tard, une partie de ce programme demeure inachevée et Machar n'est plus autour de la table.

Il est actuellement détenu et poursuivi notamment pour trahison, des accusations qu'il conteste.

Avec la dissolution du gouvernement, c'est donc une grande partie de l'exécutif construit autour du compromis de 2018 qui disparaît.

La question porte désormais sur l'équilibre institutionnel qui prévaudra durant les trois mois précédant le scrutin.

Juba sous forte présence militaire

Le changement politique s'est accompagné d'un autre signal : un renforcement du dispositif sécuritaire dans la capitale.

Une présence militaire inhabituelle a été observée à Juba au moment de la dissolution.

Selon l'AFP, le Bureau de la sécurité intérieure a demandé aux forces de rester en uniforme et en état d'alerte pendant trois jours à compter du 22 septembre.

Des administrations ont également été fermées.

Les autorités ont présenté ces mesures comme un dispositif destiné à sécuriser la période entourant la dissolution du gouvernement.

Cette mobilisation reste néanmoins particulièrement surveillée dans un pays où les précédentes crises entre dirigeants politiques ont déjà dégénéré en affrontements armés.

L'enjeu est d'autant plus important que l'unification des forces issues des anciennes factions constituait précisément l'un des piliers de l'accord de paix.

La Commission électorale bouleversée

La dissolution intervient également quelques jours après un autre changement majeur.

Salva Kiir a relevé de ses fonctions Abednego Akok Kacuol, président de la Commission nationale électorale, sans fournir publiquement de raison à cette décision.

Gabriel Bol Deng Majok a été désigné pour lui succéder à seulement quelques mois du scrutin.

Ce remplacement a suscité des interrogations au Soudan du Sud sur le calendrier et les conditions de préparation des élections.

Pris séparément, ces événements peuvent apparaître comme différentes étapes de la sortie de la transition. Leur succession rapide transforme toutefois profondément le cadre politique dans lequel doivent se dérouler les élections.

En quelques jours, la direction de la



Le président sud-soudanais Salva Kiir Mayardit.
Photo : Présidence du Soudan du Sud / Facebook

Commission électorale a changé, la législation électorale a été modifiée, le gouvernement de transition a été dissous et les vice-présidents issus du partage du pouvoir ont quitté leurs fonctions.

Salva Kiir, lui, reste à la tête de l'État.

La question dépasse donc désormais la seule capacité du Soudan du Sud à organiser matériellement le scrutin du 22 décembre. Elle concerne aussi les conditions politiques dans lesquelles celui-ci se déroulera et la place que conserveront les anciens partenaires du gouvernement d'union.

Le pays devait utiliser ces élections pour mettre fin à une transition ouverte après la guerre civile.

Mais avant même le scrutin, l'équilibre institutionnel construit pour conduire le Soudan du Sud jusqu'aux urnes vient d'être profondément remanié.

Un scrutin sans registre électorale

Un autre défi se joue loin des équilibres au sommet de l'État : celui de l'inscription des électeurs.

Le 2 septembre, soit moins de quatre mois avant le scrutin, la Commission nationale électorale reconnaissait officiellement qu'aucun électeur n'avait encore été enregistré et qu'il n'existait toujours pas de registre électorale.

À cette date, la Commission formait encore les responsables électoraux des dix États et des trois zones administratives aux procédures d'inscription.

Le choix retenu est celui d'un enregistrement manuel, en personne et sur papier.

Les informations doivent ensuite être saisies dans le système informatique de la Commission, tandis que les registres originaux seront conservés dans les États.

Le calendrier a néanmoins commencé

à s'accélérer. Le 22 septembre, jour même de la dissolution du gouvernement, le nouveau président de la Commission électorale, Gabriel Bol Deng Majok, a présenté le registre destiné à l'enregistrement des électeurs. Les formulaires doivent être imprimés puis distribués dans les centres avant le lancement effectif des inscriptions.

La nouvelle loi électorale redessine également les institutions qui doivent sortir des urnes. Elle fixe à 270 le nombre de sièges de la future Assemblée législative nationale.

Chaque assemblée d'État comptera 58 membres, tandis que les conseils des trois zones administratives disposeront chacun de 20 élus.

Depuis la dissolution, une autre évolution est intervenue.

Le 23 septembre, Salva Kiir a fait prêter serment à un gouvernement intérimaire chargé d'administrer le pays pendant la période électorale.

Dès le lendemain, le président a ouvert à Juba un dialogue interpartis consacré aux élections, réunissant partis politiques, anciens vice-présidents, membres du gouvernement intérimaire, représentants religieux, société civile et diplomates.

La préparation du scrutin avance donc désormais sur deux trajectoires parallèles : la reconstruction rapide des institutions, la disparition du gouvernement de transition et la mise en place, de l'infrastructure nécessaire pour identifier et enregistrer les électeurs.

À trois mois du scrutin, le Soudan du Sud entre dans une phase décisive. La transition issue de l'accord de paix de 2018 s'efface, tandis que les institutions électorales doivent encore enregistrer les électeurs et préparer les premières élections nationales du pays.